

Affaire des filles “déshabillées” au commissariat de Baraki

Une plainte sera déposée contre les policiers



©
D. R.

La polémique autour de l'affaire des quatre jeunes filles interpellées lors d'une manifestation publique à Alger, puis “déshabillées” dans un commissariat à Baraki, au sud d'Alger, n'est pas près de s'estomper. En dépit des précisions de la DGSN, qui a dénoncé “des allégations contenues dans une vidéo relayée sur certaines pages Facebook”, les victimes ont décidé de déposer plainte contre les policiers auteurs de cet acte.

Me Amine Sidhoum a fait savoir, en effet, lundi, qu'il avait été sollicité par l'association RAJ et avait donné son accord de principe pour “défendre et déposer plainte contre les policiers qui ont interpellé des gens et les ont déshabillés”. Il a précisé que “la plainte sera déposée auprès du procureur de la République auquel il reviendra de convoquer les personnes qui ont travaillé ce jour-là, parce que ce qui nous intéresse aussi, ce sont les gens qui ont fait cet acte mais aussi ceux qui l'ont ordonné”. Et d'expliquer : “Normalement, lorsqu'une personne est arrêtée, elle est conduite au commissariat, et s'il y a fouille ou mise en garde à vue, elle doit se faire avant son entrée au commissariat, pas à la fin de la garde à vue.” Or, ajoute-t-il, “les personnes ont été interpellées vers 16h, pourquoi avoir attendu minuit pour les fouiller ?” Pour l'avocat, “cette fouille a été faite pour humilier les gens. C'est une première, parce que cela s'est passé dans un commissariat, et non dans un centre pénitentiaire”, en arguant que “ce genre de fouille se fait au niveau des centres pénitentiaires lorsqu'un détenu est placé sous mandat de dépôt avant son incarcération. Ce n'est pas dans un commissariat et, de surcroît, une heure avant sa libération”. “C'est une forme d'humiliation”, soutient-il encore, “parce que la procédure normale consiste à fouiller une personne qui est gardée à vue avant de la mettre en cellule, mais on ne fouille pas cinq ou six heures après les avoir ramenées dans un commissariat. Donc, il y avait un objectif bien déterminé, qui était l'humiliation des personnes”.

Intervenant au lendemain de son interpellation, dans une vidéo relayée à travers les réseaux sociaux, Hania Chabane, l'une des victimes, a relaté les faits, confirmant que la policière lui a demandé de se dénuder après trois heures d'attente dans le commissariat. Mais les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont démenti “en bloc” les allégations contenues dans une vidéo relayée sur certaines pages Facebook, laquelle fait état d'un

mauvais traitement dont auraient été victimes, samedi, quatre citoyennes arrêtées dans un rassemblement à la Grande-Poste et transférées vers la sûreté de Baraki.

Accompagnées par six individus (hommes), les quatre citoyennes "ont été transférées vers un commissariat de Baraki dans le cadre d'une procédure sécuritaire préventive consistant en une fouille corporelle exécutée par une femme policière au grade de lieutenant", indique la même source, ajoutant que cette mesure consiste à "ôter tout élément pouvant être utilisé par les personnes contre elles-mêmes ou autrui". Les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont affirmé que les faits relayés à ce sujet étaient "sans fondement et visent à ternir l'image de ce corps sécuritaire".

A. R.